Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MF, veuillez visiter :
capmf.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP MENUISIER FABRICANT • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Prévention-Santé-Environnement (PSE)

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-MF-PSE** • Durée : **1 heure** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Repérer et analyser une situation à risque** (3 questions) — **Page 3**
2. **Réagir face à un incident et transmettre les informations** (3 questions) — **Page 5**
3. **Choisir des mesures de prévention** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://capmf.fr/assets/annales/cap-mf/Santé et sécurité au travail/2026/CAP MF - Santé et sécurité au travail - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Repérer et analyser une situation à risque

À l'atelier Bois du Parc, l'apprenti observe le ponçage de panneaux, le rangement et les déplacements dans l'atelier. Les ressources signalent notamment des poussières de bois visibles et une rallonge électrique qui traverse un passage.

Identification des dangers et analyse des risques professionnels

Question 1.1. À partir de la situation de ponçage décrite dans le DT 1, relevez deux dangers présents et indiquez, pour chacun, le dommage possible pour le salarié.

Danger présent	Dommage possible
Poussières de bois émises pendant le ponçage	Irritation ou atteinte respiratoire par inhalation
Aspiration éloignée de la zone de ponçage	Exposition accrue aux poussières, avec gêne ou atteinte respiratoire

Les poussières sont visibles sur l'établi et au sol après certaines opérations, ce qui indique qu'elles ne sont pas toutes captées efficacement. Le flexible parfois éloigné de la zone de travail réduit l'efficacité du captage à la source et peut augmenter l'exposition du salarié. Les dommages indiqués sont des risques possibles, et non des conséquences médicales constatées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Poussières de bois : irritation ou atteinte respiratoire possible. Aspiration éloignée : exposition accrue par inhalation.

Question 1.2. Pour le risque lié aux poussières de bois, précisez l'élément dangereux, la situation d'exposition et une conséquence possible sur la santé.

Élément dangereux : les poussières de bois produites par le ponçage. **Situation d'exposition :** le salarié travaille près de ces poussières lorsque le flexible d'aspiration est éloigné de la zone de travail; des poussières restent alors visibles sur l'établi et au sol. **Conséquence possible :** irritation des voies respiratoires ou atteinte respiratoire. Le masque adapté disponible dans l'atelier complète la prévention, mais ne remplace pas le captage des poussières au plus près de leur émission.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Poussières de bois inhalées pendant le ponçage : irritation ou atteinte des voies respiratoires.

Question 1.3. Le passage encombré par une rallonge peut provoquer une chute. Proposez deux mesures de prévention adaptées à cette situation, dont au moins une portant sur l'organisation ou l'aménagement du poste.

Le DT 2 recommande de dégager les circulations et de réduire le danger à la source. Il faut donc supprimer le câble du cheminement emprunté par les salariés, plutôt que compter uniquement sur leur vigilance.

1. Réorganiser le poste pour faire passer la rallonge hors du passage; si elle doit le traverser, la fixer et la protéger.
2. Ranger la rallonge après usage et vérifier que la circulation reste libre.

La première mesure agit sur l’aménagement du poste; la seconde évite que l’obstacle ne demeure après l’opération.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Faire passer la rallonge hors du cheminement ou la fixer et la protéger si nécessaire; la ranger après usage et garder le passage dégagé.

2. Réagir face à un incident et transmettre les informations

Un salarié s'est entaillé la main avec une pièce de bois à arête coupante, à proximité d'une scie à format arrêtée. Il est conscient et saigne ; les consignes du DT 2 guident la sécurisation, l'alerte et la transmission des faits.

Protection et conduite à tenir

Question 2.1. Indiquez deux actions à réaliser immédiatement pour éviter un suraccident et protéger la personne blessée, en appliquant les consignes générales du DT 2.

Sécuriser immédiatement la zone sans s'exposer et empêcher l'accès à la pièce coupante. La machine étant arrêtée, empêcher toute reprise de l'activité dangereuse. Rester auprès du salarié et ne pas le déplacer si cela présente un risque supplémentaire. Ne réaliser aucun geste de secours pour lequel on n'est pas formé.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Sécuriser la zone et empêcher la reprise de l'activité dangereuse, sans s'exposer ni déplacer le blessé.

Alerte et transmission d'informations

Question 2.2. Indiquez qui prévenir dans l'atelier et quelles informations essentielles transmettre lors de l'alerte.

Prévenir immédiatement le responsable d'atelier et le sauveteur secouriste du travail présent. Transmettre des faits précis, sans diagnostic :

- Lieu : à proximité de la scie à format.
- Circonstances : la main d'un salarié a été entaillée par une pièce de bois à arête coupante ; la machine est arrêtée.
- État apparent : le salarié est conscient et saigne.
- Dangers persistants : signaler la pièce coupante et tout risque de reprise de l'activité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Alerter le responsable d'atelier et le SST présent. Préciser le lieu, les circonstances, la personne concernée, son état apparent et les dangers persistants.

Transmission de l'incident

Question 2.3. Complétez le document réponse DR 1 avec les informations connues. Dans la rubrique « Résultat », indiquez les conséquences constatées ou les informations manquantes à vérifier. N'ajoutez aucun diagnostic médical.

Renseigner uniquement les faits connus. La date, l'heure et l'identité du salarié restent à vérifier. Dans les actions, distinguer celles à réaliser de celles effectivement accomplies : sécuriser la zone, puis prévenir le responsable et le SST. Dans le résultat, noter l'état apparent décrit et les informations à vérifier, sans ajouter de diagnostic

médical.

DR 1 complété, question 2.3

Rubrique	Éléments à renseigner
Date et heure	À vérifier
Lieu	Près de la scie à format
Faits observés et circonstances	Main entaillée ; pièce coupante ; machine arrêtée
Actions immédiates réalisées ou à réaliser	Sécuriser ; prévenir responsable et SST
Résultat constaté ou informations à vérifier	Conscient, saigne ; identité et dangers à vérifier

✓ RÉPONSE À RETENIR

Date et heure : à vérifier. Lieu : près de la scie à format. Main entaillée par une pièce coupante ; salarié conscient et saignant ; machine arrêtée. Identité et dangers persistants à vérifier.

3. Choisir des mesures de prévention

Le candidat s'appuie sur les moyens de prévention disponibles dans l'atelier et sur les tâches décrites dans le DT 1. Il doit proposer des mesures contre l'exposition aux poussières et les risques de manutention, puis signaler une situation dangereuse au responsable.

Prévention collective et protection individuelle

Question 3.1. Proposez une mesure de prévention collective pour limiter l'exposition aux poussières de bois et une protection individuelle complémentaire adaptée.

Le DT 1 précise que le flexible d'aspiration est parfois éloigné et que des poussières restent visibles. Rapprocher le flexible de la zone de ponçage permet de capter les poussières à la source : c'est la mesure collective. En complément, porter le masque adapté disponible dans l'atelier limite l'inhalation des poussières résiduelles.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Aspiration au plus près du ponçage et port d'un masque adapté.

Manutention

Question 3.2. Un salarié doit déplacer seul des panneaux lourds et encombrants. Proposez deux mesures permettant de réduire le risque lié à cette manutention.

Pour réduire le risque lié au déplacement d'un panneau lourd et encombrant, utiliser le chariot de manutention disponible. Dégager le trajet avant le déplacement, comme le recommande le DT 2. Si le panneau ne peut pas être déplacé seul en sécurité, demander l'aide d'un collègue plutôt que de le porter seul.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Utiliser le chariot et dégager le trajet ; demander de l'aide si le déplacement seul n'est pas sûr.

Communication

Question 3.3. Rédigez un message bref à transmettre au responsable d'atelier pour signaler une situation dangereuse. Le message doit préciser le lieu, le danger observé et une action de prévention à mettre en œuvre.

Exemple de message bref au responsable d'atelier :

> « Dans le passage de l'atelier, une rallonge électrique traverse la circulation et présente un risque de chute. Merci de la retirer du passage ou de l'aménager hors de la zone de déplacement pour dégager la circulation. »

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Passage encombré par une rallonge, risque de chute : la retirer ou l'aménager hors de la circulation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de Prévention-Santé-Environnement du CAP Menuisier fabricant, session 2026, porte le code 26-CAP-MF-PSE. D'une durée d'une heure et de coefficient 1, elle étudie les risques et mesures de prévention dans un atelier de menuiserie, ainsi que la conduite à tenir lors d'un incident. Elle évalue l'analyse des dangers, la protection, l'alerte et la transmission d'informations.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour limiter les poussières de bois, rapprocher le flexible d'aspiration de la zone de travail et porter un masque adapté.
- Prévenir les chutes en dégageant les circulations et en supprimant ou en aménageant le passage de la rallonge.
- Pour déplacer des panneaux lourds et encombrants, utiliser l'aide à la manutention disponible, ici le chariot.
- Lors d'un incident, transmettre des faits précis : lieu, circonstances, personne concernée, état apparent et dangers persistants.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque danger relevé, associer un dommage possible distinct et cohérent avec la situation décrite.
- Distinguer élément dangereux, situation d'exposition et conséquence possible sur la santé pour le risque lié aux poussières.
- Sécuriser la zone sans s'exposer et interrompre l'activité dangereuse uniquement si cela peut être fait sans risque.
- Dans le DR 1, inscrire des faits observables ou des informations à vérifier, sans ajouter de diagnostic médical.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment choisir une mesure efficace contre les poussières de bois ?

Privilégiez la prévention à la source : le dispositif d'aspiration doit capter les poussières près de la zone de ponçage. Complétez cette mesure collective par le port d'un masque adapté à la tâche.

Q : Que faut-il faire lorsqu'un salarié est blessé dans l'atelier ?

Sécurisez la zone sans vous exposer, interrompez l'activité dangereuse si possible sans risque, puis prévenez le responsable et le sauveteur secouriste du travail présent. Transmettez des faits précis et ne réalisez pas de geste non maîtrisé.

Q : Comment sont répartis les points et combien de temps dure l'épreuve ?

L'épreuve dure une heure et vaut 20 points : la partie 1 compte 6 points, la partie 2 compte 8 points et la partie 3 compte 6 points. La calculatrice n'est pas autorisée.

Q : Quelles attentes respecter pour la transmission de l'incident ?

La transmission doit rester factuelle et inclure les éléments demandés, notamment le lieu, les circonstances, la personne concernée et son état apparent. Pour le résultat, indiquez les conséquences constatées ou les informations à vérifier, sans poser de diagnostic.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capmf.fr/assets/annales/cap-mf/Santé et sécurité au travail/2026/CAP MF - Santé et sécurité au travail - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Menuisier Fabricant : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.